



Organisation de participants Produits de grande consommation

Terms of Reference

Version 2.1 proposition de gouvernance Benelux, mars 2021

Résumé

Propriétés du document	Valeur
Nom	Organisation de participants Produits de grande consommation
Date	Mars 2021
Version	2.1
Statut	Proposition de gouvernance Benelux
Description	Terms of Reference

Disclaimer

Le texte de cette publication peut être reproduit sans autorisation au préalable à condition que la source soit citée.

Bien que toutes les précautions aient été prises pour veiller à ce que le contenu de ce document soit correct, GS1 Nederland ou GS1 Belgium & Luxembourg ne peut être tenu pour responsable des erreurs ou des données manquantes dans cette publication. Pour toute question concernant le contenu de cette publication, prenez contact avec GS1 :

GS1 Netherlands: +31 (0)20 511 38 88 or info@gs1.nl

GS1 Belgium & Luxembourg: +32 (0)2 229 18 80 or support@gs1belu.org

Table des matières

Introduction	4
1 Lien entre les différents groupes	4
1.1 Tâches et responsabilités	4
1.2 Prise de décision sur les nouveaux domaines d'informations produits	5
1.3 Portée et responsabilité d'exécution de GS1	6
2 Business Council	6
2.1 But	6
2.2 Composition	6
2.3 Tâches et responsabilités	7
3 Comité de pilotage	7
3.1 But	7
3.2 Composition	7
3.3 Tâches et responsabilités	8
4 Groupes de travail	9
4.1 But	9
4.2 Composition	9
4.3 Tâches et responsabilités	9
5 Groupe de maintenance	10
5.1 But	10
5.2 Composition	10
5.3 Tâches et responsabilités	11
6 Rôles	11
6.1 Président	11
6.2 Membres	11
7 Réunions	12
7.1 Processus	12
7.2 Prise de décision	13
8 Autres dispositions	13
8.1 Propriété intellectuelle	13
8.2 Modification des Terms of Reference	14

Introduction

GS1 Nederland travaille en étroite collaboration avec des entreprises pour implémenter les standards GS1 dans différents secteurs. Ces entreprises s'organisent par secteur dans ce qu'on appelle des organisations de participants, qui conseillent GS1 Nederland à différents niveaux et domaines et s'engagent à développer et implémenter des projets dans le secteur concerné. GS1 Nederland élabore ses plans et sa politique sectoriels en accord avec le Business Council, l'organe supérieur de chaque organisation de participants, avant de les soumettre à l'administration générale de GS1 Nederland pour approbation et obtention des ressources nécessaires.

À la suite de l'intensification de la coopération entre GS1 Nederland et de GS1 Belgilux en matière d'échange d'informations sur les produits de grande consommation, tous les organes de l'organisation de participants qui traitent exclusivement de ce sujet ont été transformés en organes du Benelux, où siègent aussi bien les participants de GS1 Nederland que les membres de GS1 Belgilux. Parmi ces organes figurent le Comité de pilotage et le Groupe de maintenance Product Master Data, ainsi que tous les groupes de travail traitant des informations produits. Pour l'heure, le Business Council reste un organe où ne siègent que les participants néerlandais, car il traite également d'autres sujets ne relevant pas de ce partenariat. Les plans et la politique sectoriels en matière d'informations produits sont également soumis à l'approbation du Conseil d'administration de GS1 Belgilux.

Pour une coopération efficace et transparente, il est important de clarifier l'attribution de certaines tâches et responsabilités au sein de l'organisation de participants et la manière dont les entreprises peuvent y contribuer. Le présent document définit ces accords, appelés *Terms of Reference*, en ce qui concerne l'organisation de participants du secteur des produits de grande consommation.

Après cette introduction, ce document expliquera d'abord les différents niveaux au sein de l'organisation de participants. Il récriera ensuite le but, la composition, les tâches et responsabilités des différents organes au sein de l'organisation de participants. Enfin, il abordera certains détails pratiques comme les rôles des groupes et la structure des réunions.

1 Lien entre les différents groupes

1.1 Tâches et responsabilités

Au sein de l'organisation de participants Produits de grande consommation, il existe plusieurs organes qui, à différents niveaux, contribuent à la politique et aux activités de GS1 Nederland et de GS1 Belgilux pour ce secteur.

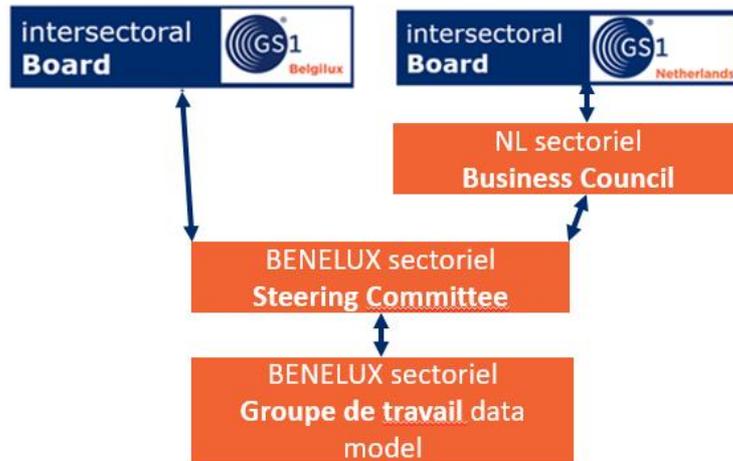
Au niveau stratégique, le Business Council conseille GS1 Nederland sur les priorités du secteur et sur la politique à mener dans ce secteur. Le Business Council décide de la mise en œuvre de standards à l'échelle du secteur et enjoint les Comités de pilotage à réaliser des projets sectoriels dans certains cadres. Il évalue en outre les projets sectoriels après leur lancement.

Au sein de GS1 Belgilux, le Conseil d'administration a pour responsabilité de déterminer la politique sectorielle.

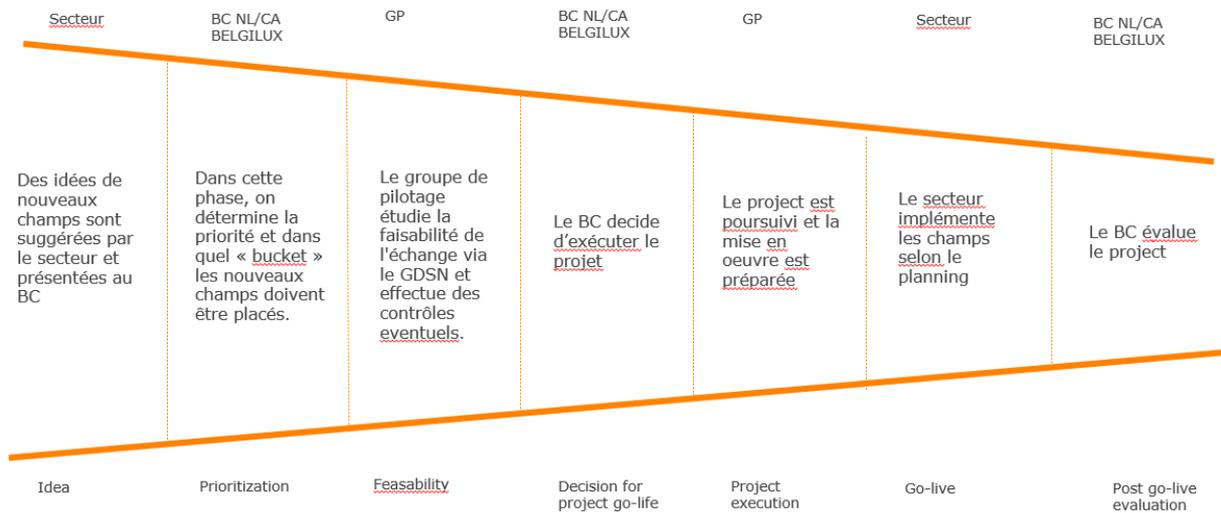
En matière d'informations produits, il importe que le Business Council de GS1 Nederland et le Conseil d'administration de GS1 Belgilux soient stratégiquement alignés afin de mettre en œuvre une politique uniforme en matière d'informations produits au sein du Benelux.

Au niveau tactique, le Comité de pilotage Benelux « Product Master Data » prend en charge l'amélioration de l'échange et la qualité des données produits, tandis que le Comité de pilotage néerlandais « Supply Chain » se concentre sur l'amélioration de la chaîne logistique. Les Comités de pilotage formulent des propositions au Business Council néerlandais et mettent en œuvre les projets sectoriels décidés par le Business Council. Pour le Comité de pilotage Benelux « Product Master Data », cette coordination a également lieu avec le Conseil d'administration de GS1 Belgilux. Les Comités de pilotage initient et mettent fin aux groupes de travail et en assurent le pilotage.

Au niveau opérationnel, on distingue, pour le thème des informations produits, les Groupes de travail Benelux composés d'experts en la matière, qui élaborent et mettent en œuvre des (nouveaux) sujets spécifiques dans le cadre d'un projet, à la demande d'un Comité de pilotage Benelux, et le Groupe de maintenance Benelux permanent Product Master Data, qui examine les modifications apportées au datamodel (existant), les instructions d'importation, les règles de validation logique et les règles d'audit du programme de qualité des données.



1.2 Prise de décision sur les nouveaux domaines d'informations produits



1.3 Portée et responsabilité d'exécution de GS1

	Standard (definition)	Obligation de GS1
A. <u>Obligation légale</u>		
B. <u>Intérêt mutuel</u> du Retail et de l' <u>Industrie</u>		
C. <u>Intérêt unilatéral</u> du Retail ou de l' <u>Industrie</u>		
D. Importance de chaque détaillant ou fournisseur		

- Le Business Council détermine pour chaque sujet le 'bucket' auquel il appartient (A, B, C of D).
- Le comité de pilotage exécute ensuite le mandat du Business Council et présente une proposition.
- Le Business Council évalue les résultats du comité de pilotage et en assure le suivi.
- GS1 assure un suivi indépendant du processus et de la communication.

2 Business Council

2.1 But

Le but du Business Council, l'organe consultatif néerlandais le plus élevé au sein de l'organisation de participants, est d'établir la vision et la politique communes du secteur pour la gestion des informations produits et la gestion de la chaîne logistique. En matière d'informations produits, la vision et la politique sectorielles sont élaborées en collaboration avec le Conseil d'administration de GS1 Belgilux. Sur cette base, le Business Council établit les priorités. Il donne également les missions et buts aux Comités de pilotage sur base des plannings de projets de celui-ci.

2.2 Composition

- Les représentants doivent représenter des participants actifs de GS1 Nederland, de préférence dont le siège est situé dans le Benelux.
- Les entreprises forment une représentation équitable de la chaîne d'approvisionnement complète (retailers, fournisseurs, grossistes) et des différentes catégories de produits du côté des fabricants et grossistes.
- Les entreprises forment une représentation équitable en matière de taille d'entreprises pour coïncider avec la réalité de composition de la chaîne d'approvisionnement.
- Les entreprises forment, si possible, ensemble la masse critique nécessaire afin de rendre l'implémentation dans le secteur dans son entièreté possible.
- Les représentants sont des membres de la direction ou du Senior Management, capables de prendre des décisions au nom de l'entreprise en termes de financement pour l'amélioration des procédés commerciaux, logistiques et financiers.
- Les participants représentent leurs propres entreprises mais agissent dans l'intérêt du secteur et de la chaîne complète.
- Le groupe se compose de minimum 10 et maximum 20 représentants.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre hommes/femmes.

- Dans la mesure du possible, nous recherchons une bonne diversité de solutions techniques employées.
- GS1 préside les réunions afin de contrôler le processus, d'assurer une prise de décisions équilibrée et d'agir en tant que gardien des règles de GS1.
- GS1 prépare la réunion avec un noyau de membres du Business Council, de préférence des représentants d'entreprises qui font également partie du conseil d'administration de GS1 Nederland. Cette équipe centrale présente également une composition équilibrée. Elle n'a aucun pouvoir décisionnel.
- Si nécessaire, il est possible de prévoir des sièges d'observation pour certaines organisations sectorielles. Ces organisations ont un droit de parole et de vote, mais ne peuvent pas faire partie du noyau.

2.3 Tâches et responsabilités

- Déterminer les priorités afin de réaliser des améliorations dans la chaîne d'approvisionnement dans le secteur sur base d'une vision et politique communes ainsi que de développements (inter)nationaux. Pour les sujets liés aux informations produits, le Business Council de GS1 Nederland s'aligne sur le Conseil d'administration de GS1 Belgilux.
- La participation active de la société dans l'organisation des participants de GS1.
- Fournir une contribution au développement ou à l'élaboration de propositions de directives intersectorielles.
- Investir et participer dans des projets et les implémenter avant leur déploiement dans le secteur (rôle de pionnier).
- Assurer une responsabilité commune dans la réalisation des objectifs du secteur.
- Fournir des informations au manager qui est responsable de l'élaboration d'une vision et de la politique du secteur au sein de GS1.
- Accomplir son rôle d'ambassadeur dans son propre secteur mais également au sein d'autres secteurs.
- Approuver et s'engager dans le plan annuel sectoriel de GS1.
- Donner une mission aux Comités de pilotage pour l'élaboration d'un planning de projets basés sur les « business issues » relevées par celui-ci.
- Approuver et s'engager pour des plannings de projet pour l'implémentation de projets dans tout le secteur.
- Évaluer des projets sectoriels après leur mise en œuvre et leur lancement.

3 Comité de pilotage

3.1 But

Les Comités de pilotage ont pour but de formuler des propositions de projet et de diriger la réalisation de plannings de projets commandés par le Business Council néerlandais. Pour les projets liés aux informations produits, le Comité de pilotage Benelux « Product Master Data » se coordonne également avec le Conseil d'administration de GS1 Belgilux.

3.2 Composition

- Les représentants doivent représenter des participants actifs de GS1 Nederland, de préférence dont le siège est situé dans le Benelux. Pour le Comité de pilotage Benelux « Product Master Data », ils peuvent également être des membres actifs de GS1 Belgilux.
- Les entreprises forment une représentation équitable de la chaîne d'approvisionnement complète (retailers, fabricants, grossistes et entreprises du foodservice) et des différentes catégories de produits du côté des fabricants et grossistes. Pour le Comité de pilotage Benelux « Product Master Data », cette représentation équitable vaut aussi pour les différents pays du Benelux.

- Les entreprises forment une représentation équitable en matière de taille d'entreprises pour coïncider avec la réalité de composition de la chaîne d'approvisionnement.
- Les entreprises forment, si possible, ensemble la masse critique nécessaire pour rendre l'implémentation dans le secteur dans son entièreté possible.
- Ensemble, les entreprises peuvent prendre des décisions quant à la mise en œuvre dans l'ensemble du secteur des plannings de projets approuvés par le Business Council néerlandais et, pour les informations produits, aussi approuvés par le Conseil d'administration de GS1 Belgilux.
- Les représentants sont des managers de type supply chain manager, data manager, ICT manager ou représentants d'une activité commerciale
- Les représentants sont capables de formuler des propositions de projet au nom de l'entreprise et de réaliser les projets approuvés en matière d'amélioration des procédés commerciaux, logistiques et financiers.
- Le cas échéant, les représentants sont prêts à agir en tant que donneur d'ordre d'un projet sectoriel et, en tant que tel, à être le trait d'union entre le Comité de pilotage, le ou les groupes de travail concernés et GS1.
- Les participants représentent leurs propres entreprises mais agissent dans l'intérêt du secteur et de la chaîne complète.
- Le groupe se compose de minimum 12 et maximum 20 représentants.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre hommes/femmes.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre entre les retailers, fabricants, grossistes et entreprises du foodservice.
- Pour le Comité de pilotage Benelux « Product Master Data », nous recherchons un bon équilibre entre participants belges / luxembourgeois et néerlandais. Dans la mesure du possible, nous recherchons une diversité de solutions techniques employées.
- GS1 préside les réunions afin de contrôler le processus, d'assurer une prise de décisions équilibrée et d'agir en tant que gardien des règles de GS1.
- Si nécessaire, il est possible de prévoir des sièges d'observation pour certaines organisations sectorielles. Ces organisations peuvent contribuer, participer et voter.

3.3 Tâches et responsabilités

- Diriger la réalisation des projets déterminés par le Business Council et des projets pour lesquels le Business Council s'est engagé.
- Développer et mettre en œuvre des propositions sectorielles et propositions d'implémentation déterminées par le Business Council.
- Conseiller le Business Council au sujet des nouvelles propositions sectorielles (business cases) qui ont un soutien/une importance suffisant(e) au sein du Comité de pilotage.
- Créer des plannings de projets dans le cadre du plan sectoriel et de la politique de GS1.
- Diriger l'avancement des projets, des pilotes et du déploiement sectoriel.
- Approuver les projets et pilotes finalisés.
- Faire un compte rendu au Business Council au sujet de l'avancement du plan annuel, des projets et des pilotes.
- Contribuer aux campagnes de communication.
- Fournir les personnes adéquates pour les groupes de travail (interne/externe).

Dans le cadre des tâches et responsabilités susmentionnées, le Comité de pilotage Benelux « Product Master Data », outre ses relations avec le Business Council néerlandais, entretient relations équivalentes avec le Conseil d'administration de GS1 Belgilux.

4 Groupes de travail

4.1 But

À la demande des Comités de pilotage, les groupes de travail élaborent des solutions pour des « problèmes » commerciaux sur la base des standards de GS1. Les groupes de travail soumettent des propositions de mise en œuvre à leur Comité de pilotage et les réalisent après approbation.

4.2 Composition

- Les représentants doivent représenter des membres actifs de GS1 Nederland. Les groupes de travail liés aux informations produits opèrent en lien avec le Benelux et peuvent dès lors également être des membres actifs de GS1 Belgilux.
- Les entreprises forment une représentation équitable de la chaîne d'approvisionnement complète (retailers, fabricants, grossistes et entreprises du foodservice) et des différentes catégories de produits du côté des fabricants et grossistes. Pour les groupes de travail liés aux informations produits, cette représentation équilibrée vaut aussi pour les différents pays du Benelux.
- Les entreprises forment une représentation équitable en matière de taille d'entreprises pour coïncider avec la réalité de composition de la chaîne d'approvisionnement.
- Un membre du groupe de travail doit avoir un mandat suffisant de la société pour pouvoir prendre des engagements (éventuellement après consultation interne) en ce qui concerne les activités résultant du projet.
- Un membre du groupe de travail doit avoir les connaissances adéquates par rapport aux sujets et domaines traités.
- Le membre du groupe doit être concerné et/ou responsable pour les processus d'entreprise ou sectoriels (opérationnels) relatifs aux sujets et domaines traités lors des réunions.
- Les membres du groupe de travail représentent leurs propres entreprises mais agissent dans l'intérêt du secteur et de la chaîne complète.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre hommes/femmes.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre entre les retailers, fabricants, grossistes et entreprises du foodservice.
- Pour le Comité de pilotage Benelux « Product Master Data », nous recherchons un bon équilibre entre participants belges / luxembourgeois et néerlandais, en cas d'aptitude égale.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons une diversité de solutions techniques employées.
- GS1 préside les réunions afin de contrôler le processus, d'assurer une prise de décisions équilibrée et d'agir en tant que gardien des règles de GS1.
- Si nécessaire, il est possible de prévoir des sièges d'observation pour certaines organisations sectorielles. Ces organisations peuvent contribuer, participer et voter.
- Un minimum de 2 retailers et 4 fournisseurs s'inscrivent au groupe de travail, sauf si le sujet nécessite un groupe cible différent.
- Les membres du groupe de travail peuvent également être des experts externes si cette compétence est nécessaire pour le sujet. Ils ne disposent d'aucun droit de vote

4.3 Tâches et responsabilités

- Les groupes de travail agissent sur mission du Comité de pilotage.
- Exécuter les plans de projet.
- Réaliser et développer une solution valable pour l'ensemble du secteur (différentes entreprises).
- Préparer et exécuter des pilotes.

- Rédiger la documentation pour l'implémentation de solutions dans l'ensemble du secteur.
- Développer des services pour le déploiement dans le secteur en collaboration avec GS1.
- Conseiller le Comité de pilotage en cas de problèmes/goulots d'étranglement.
- Donner des comptes rendus au Comité de pilotage.
- Sont les premières entreprises à implémenter la solution.

5 Groupe de maintenance

5.1 But

Le groupe de maintenance Benelux permanent « Product Master Data » gère le datamodel pour le Benelux, les instructions d'importation, les règles de validation logique et les règles d'audit du programme de qualité des données.

5.2 Composition

- Les représentants doivent représenter des membres actifs de GS1 Nederland ou GS1 Belgilux.
- Les entreprises forment une représentation équitable de la chaîne d'approvisionnement complète (retailers, fabricants, grossistes et entreprises du foodservice), des différentes catégories de produits du côté des fabricants et grossistes et des différents pays du Benelux.
- Les entreprises forment une représentation équitable au niveau de grandes entreprises et PME pour coïncider avec la réalité de composition de la chaîne d'approvisionnement.
- Un membre du groupe de maintenance doit avoir un mandat suffisant de la société pour pouvoir prendre des engagements (éventuellement après consultation interne) en ce qui concerne les activités résultant des modifications.
- Un membre du groupe de maintenance doit disposer de l'expertise/des connaissances adéquates dans le domaine de la gestion des données et de la chaîne logistique, des TIC ou des activités commerciales.
- Le membre du groupe doit être concerné et/ou responsable pour les processus d'entreprise ou sectoriels (opérationnels) relatifs à la gestion des données.
- Les membres du groupe d'entretien représentent leurs propres entreprises mais agissent dans l'intérêt du secteur et de la chaîne complète.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre hommes/femmes.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre entre les retailers, fabricants, grossistes et entreprises du foodservice.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre entre participants belges / luxembourgeois et néerlandais.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons une diversité de solutions techniques employées.
- GS1 préside les réunions afin de contrôler le processus, d'assurer une prise de décisions équilibrée et d'agir en tant que gardien des règles de GS1.
- Si nécessaire, il est possible de prévoir des sièges d'observation pour certaines organisations sectorielles. Ces organisations peuvent contribuer, participer et voter.
- Les membres du groupe de travail peuvent également être des experts externes, si cette compétence est nécessaire pour le sujet. Ils ne disposent d'aucun droit de vote

5.3 Tâches et responsabilités

- Opère sous la supervision du Comité de pilotage Benelux « Product Master Data ».
- Exécute ses tâches selon le processus de développement et de modification établi par GS1.
- Évalue la qualité, le caractère souhaitable et la faisabilité des propositions de changement.
- Discute des éventuels problèmes liés à la mise en œuvre des changements.
- Évalue le contenu de la documentation en vue d'une mise en œuvre dans tout le secteur.
- Participe au développement de services destinés à être déployés dans tout le secteur par GS1.
- Est le premier à mettre en œuvre les changements.
- Informe et conseille le Comité de pilotage en cas de problèmes / goulots d'étranglement.

6 Rôles

6.1 Président

- GS1 préside les réunions afin de contrôler le processus, d'assurer une prise de décisions équilibrée et d'agir en tant que gardien des règles de GS1.

6.2 Membres

- A une connaissance approfondie au sein de sa propre organisation
- A la capacité de traduire l'impact d'un développement au sein du marché ou une demande (de modification) du business en solution.
- A de l'expérience dans la mise en œuvre des standards de GS1 en processus d'entreprise.
- Nous attendons une attitude de travail proactive et dynamique pour la préparation et pendant les réunions de la part de nos membres.
- Réfléchi dans l'intérêt du secteur lors du développement de solutions.
- Est autorisé au nom de son entreprise, éventuellement suite à une consultation interne de l'entreprise, à faire une déclaration au sujet de la prise de décisions dans le groupe.
- Prépare les réunions à temps.
- Les membres sont soumis à un mandat de 4 ans. S'il y a davantage de membres (candidats) que de sièges à ce moment-là, des élections auront lieu.

Il est nécessaire de trouver un remplaçant avant la démission du membre. Si cela ne se fait pas, la place devient vacante et sera soumise à la procédure d'adhésion d'un nouveau candidat. Si un candidat demande à entrer dans un groupe de travail et qu'un siège est libre/se libère, GS1 fera l'examen de la demande et prendra en compte les points décrits ci-dessus et de l'expérience que l'entreprise représentée par le candidat a précédemment acquise dans des groupes subordonnés (au moins 1 an). Sur cette base, GS1 informera et conseillera le groupe sur la pertinence de la candidature. Les membres du groupe concerné adopteront à l'unanimité l'avis de GS1, ou rejettent la candidature. GS1 devra ensuite contacter le candidat et l'informer conformément aux souhaits du groupe : rejet de la candidature ou accueil en tant que membre.



7 Réunions

7.1 Processus

- Fréquence des réunions :
 - Business Council : Au moins 4 fois par an
 - Noyau du Business Council : Au moins 4 fois par an
 - Comités de pilotage : Au moins 2 (Supply Chain) fois par an
Au moins 4 (Product Master Data) fois par an
 - Groupes de travail : Selon planning de projet
 - Groupe de maintenance : Au moins 4 fois par an
- Réunions :
- GS1 décide (pour le Business Council en consultation avec l'équipe centrale) la forme que prendront les réunions (physique, numérique, hybride).
- Travail « offline » individuel
Les membres des groupes de travail et de maintenance consacrent aussi du temps « hors ligne » à la révision des documents pertinents pour l'élaboration d'une proposition. Souvent, ce travail se fera en vue d'une réunion (téléphonique ou physique), mais il est également possible, si la complexité d'une proposition l'exige, que l'ensemble du développement d'une proposition se déroule en offline (c'est-à-dire révision hors ligne et échanges par e-mail).
- Planning annuel :
GS1 va établir un planning annuel pour le début de chaque année sur base de la programmation des réunions prévues dans le courant de cette année. Le planning sera élaboré en tenant compte des priorités de secteur et des périodes de vacances.
- Présence :
Si un représentant est incapable d'assister à une réunion, il devra s'efforcer de trouver un remplaçant. Dans tous les cas, GS1 devra être mis au courant dans les plus brefs délais.
- Préparation :
Au moins une semaine avant la réunion, l'ordre du jour ainsi que les documents utilisés durant la réunion seront mis à la disposition de tous les participants par GS1.
- Compte rendu :
Les réunions sont enregistrées. Le rapport se fait au moyen de minutes dans lesquelles sont décrites les décisions et la liste d'actions. Ce document de compte rendu sera fourni par GS1 au maximum 2 semaines après la réunion.
- Lieu :
Les réunions seront organisées par GS1 à un endroit central et le plus à même de convenir à la majorité des participants. Le groupe a la possibilité de modifier le lieu de la réunion de commun accord.
- Langue :
La langue des réunions est en principe le néerlandais, mais pour les instances du Benelux l'anglais, sauf si tous les participants indiquent qu'ils maîtrisent le néerlandais.
Tous les documents tels que les ordres du jour, les notes explicatives, les présentations et les rapports sont rédigés en néerlandais, sauf pour les organes du Benelux, pour lesquels ces documents sont toujours en anglais, quelle que soit la langue parlée lors de la réunion.
- Code de conduite et droit à la concurrence :
Le code de conduite et le droit à la concurrence de GS1 sont d'application.

- Déclaration de confidentialité :
Les membres de l'organisation de participants sont censés connaître et accepter la déclaration de confidentialité de GS1 Nederland ou GS1 Belgilux.

7.2 Prise de décision

Les groupes s'efforcent de prendre des décisions par consensus. Si aucun consensus ne peut être atteint dans un délai raisonnable, un vote est organisé.

Ce vote se déroule selon le principe d'une chaîne d'approvisionnement simplifiée, en tenant compte des personnes qui envoient ou reçoivent les données.

Les fabricants / fournisseurs forment à cet égard un groupe. Les supermarchés / retailers et les entreprises du foodservice constituent l'autre groupe.

Les grossistes doivent choisir. Ils votent avec le second groupe s'ils ne fournissent pas ou peu ce type d'entreprise ou avec les fabricants/fournisseurs dans l'autre cas. Cette possibilité est prévue lorsque le membre adhère à un organe.

Les propositions sont approuvées à la majorité des 2/3 des voix tant parmi les fournisseurs que les receveurs des données qui ont voté.

Dans le cadre du travail « hors ligne » et d'autres e-mails de consultation des groupes de travail et de maintenance, dont des bulletins électroniques (e-ballots), le principe de « consentement tacite » est d'actualité. Le groupe adoptera une période de révision au cours de laquelle les membres peuvent commenter la proposition. Si aucun feedback n'est donné, l'absence de réponse sera considérée comme un consentement à la question posée.

La prise de décision et le vote ont lieu au cours d'une réunion physique, une conférence téléphonique ou par consultation par e-mail. Dans toutes les situations, au moins plus de la moitié du groupe doit participer à la prise de décision.

Un vote et une décision peuvent être empêchés s'il existe des objections de principe à une proposition sur base de l'intégrité du système GS1. Dans ce cas, l'affaire peut être portée devant l'administration générale de GS1 Nederland.

8 Autres dispositions

8.1 Propriété intellectuelle

La condition pour participer à un groupe de travail est que les membres soient d'accord avec la politique de propriété intellectuelle de GS1.

La propriété intellectuelle est un concept juridique qui fait référence aux créations de l'esprit qui font l'objet de droits exclusifs reconnus et accordés par la loi. Les types de droits de propriété intellectuelle habituels comprennent les droits d'auteur, les marques, les brevets, les dessins industriels et les secrets commerciaux.

Les groupes de GS1 formulent des exigences, des lignes directrices et des spécifications pour les entreprises. De nombreux brevets existent déjà dans ces domaines, et de nombreuses demandes de brevet sont en cours de dépôt. GS1 est la première organisation mondiale pour des standards neutres et ouverts dans la chaîne d'approvisionnement et s'efforce de protéger au mieux sa communauté d'utilisateurs, leurs efforts et leurs investissements. La politique de propriété intellectuelle de GS1 est un élément central de cet engagement. Dans le cadre de sa politique de propriété intellectuelle, GS1 entend développer des standards qui peuvent être appliqués dans la mesure du possible en franchise de redevances.

8.2 Modification des Terms of Reference

Les groupes ont le droit de proposer des amendements à ce document si désiré ou nécessaire. Avant que quelque chose puisse être changé dans ce document, tous les membres doivent soutenir cette modification à l'unanimité. Les modifications sont ratifiées par le comité consultatif supérieur et, en dernier ressort, par l'administration générale de GS1 Nederland et, pour les organes du Benelux, par (le Conseil d'administration de) GS1 Belgilux.